

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Délibération n°D-CA/2018-014

Le conseil d'administration s'est réuni le 06 mars 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 23 février 2018.

**VU** le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;  
**VU** les statuts de l'université ;

**Point de l'ordre du jour** : IIème Partie – P2.1 – Appel à concours étudiant – Centre Virchow Villermé

**Exposé de la décision :**

Le projet « La Fabrique MOOCLive Virchow-Villermé » a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « Initiatives d'Excellence en Formation Numériques » IDEFI-N dont l'Etat a accordé la gestion à l'Agence Nationale de la Recherche. Le projet comprend notamment la réalisation de courts métrages documentaires destination du web qui accompagneront la sortie des six prochains MOOC1 du Centre Virchow Villermé.

Un appel à projets documentaires a été mis en place afin de sélectionner les réalisateurs qui seraient alors Lauréats d'un prix financé par le projet. Du fait de son caractère accessoire et de son impact financier, l'Université doit s'appuyer sur un vote du Conseil d'Administration pour récompenser les Lauréats.

Il est proposé au Conseil d'approuver le principe d'appel à projets documentaires, d'en approuver le règlement, et également l'attribution aux vainqueurs de lots d'une valeur de 5000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b>
<b>Quorum : 18</b>
<b>Nombre de membres participant à la délibération : 30</b>
<b>Abstentions : 0</b>
<b>Votes exprimés : 30</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Pour : 30</b>

Fait à Paris, le 20 mars 2018

Le Président  
  
Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le **20 MARS 2018**  
Transmis au Recteur le :

**20 MARS 2018**